

PRELEVEMENT A LA SOURCE

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le mécanisme du prélèvement à la source
- Connaitre l'étendue de vos obligations RH et la traduction en paie
- Anticiper sa mise en place et préparer votre communication dans l'entreprise

PROGRAMME

Le prélèvement à la source sur les salaires

- Pourquoi ?
- Pour qui ?
- Comment ?
- Quel est l'état des lieux à date

Quel taux de prélèvement à la source utiliser, comment est-il calculé, comment est-il communiqué ?

- Le taux de droit commun
- Le taux nul
- Le taux neutre
- Le taux individualisé

L'impact d'un changement de situation personnelle du salarié (mariage, décès, naissance,...)

- Les modalités déclaratives
- Le changement de taux

Calcul de la base d'imposition

- Déterminer les sommes soumises
- Déterminer les cotisations déductibles du net imposable
- Déterminer les excédents soumis imposition

Le calcul de la retenue sur les salaires

- Les rémunérations concernées
- Les rémunérations exceptionnelles versées en 2017
- Les obligations de l'employeur (collecte, reversement, responsabilité...)

La traduction de la retenue à la source en paie

- Les données en jeu : données utilisées et données déjà disponibles
- Le processus d'enregistrement avec la DSN
- Quelles conséquences pour "l'employeur-collecteur" : déclaratifs et planning

La modulation du prélèvement à la source

- Les situations permettant de demander une modulation à la baisse
- Les conséquences pour l'employeur

Adapter sa pratique pendant l'année de transition 2018

- Le fonctionnement de l'année "blanche"
- Le crédit d'impôt et de modernisation du recouvrement pour les salaires (CIMR)
- Le rescrit pour les rémunérations exceptionnelles

PUBLIC CONCERNE

Permanents en charge de la paie

PRE REQUIS : Aucun

VALIDATION DE FIN DE FORMATION

Attestation de fin de formation

DUREE

1 jour – 7 heures

LIEU ET DATE

Métropole lilloise,
Le 13 novembre 2018

CONSULTANT FORMATEUR

Consultant qualifié – Expert
RH

TARIFS PAR PERSONNE

- Adhérents URIAE : 280 €
- Non-adhérents : 360 €

Anticiper le contrôle et les sanctions

- Quelles sanctions en cas de manquements ?
- Quelle responsabilité en cas d'erreur de taux ?

Préparer la réponse aux objections et contestations des salariés et des IRP

- Responsabilités et devoirs de l'employeur vis à vis du salarié
- Niveau d'implication des IRP

Créer son outil de communication sur la mise en oeuvre du prélèvement à la source dans son entreprise

- Les outils de communication
- Le plan d'action

METHODES PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

- Apports théoriques
- Exercices pratiques et mises en situation / test de fin de formation